



## IMMIGRATION GRAFFITI STORY...

Voici la quatrième livraison d' "Immigration Graffiti" et le premier numéro pour 1979 ; mais c'est aussi le premier numéro pris en charge par le Comité de Rédaction mis en place suite à notre Assemblée Générale du 11 novembre dernier.

Composé de 6 à 8 moniteurs et monitrices bénévoles et de 2 permanents ce comité de rédaction est ouvert à toutes les personnes désireuses d'y participer (prochaine réunion le lundi 5 février à 20 h 30 au 1, rue Affre).

Il y a donc dans "Immigration Graffiti" désormais des rubriques régulières . présentation des secteurs (ici Puteaux et Alexandre Dumas),  
 . pédagogie (nous vous livrons un compte rendu de cours),  
 . une chronique juridique (dans ce numéro : l'immigration familiale)  
 . une revue de presse (les articles intéressants parus dans le mois),  
 . des informations culturelles et des compte rendus de livres ou de films.

Mais Immigration Graffiti comprend chaque mois un dossier : cette fois-ci , "Le rôle des travailleurs immigrés dans l'économie française, actuellement".

Pour faire ce mensuel et tout particulièrement le prochain numéro, le Comité de Rédaction a besoin de votre contribution (articles, suggestions, documents) mais aussi de votre participation : BIENVENUE A TOUS CEUX ET CELLES QUI SE JOINDRONT A NOUS !!!!

Le Comité de Rédaction

Dans les prochains numéros :

- \* Février (n° 5) : - d'autres compte rendus de cours  
 - le statut des étudiants étrangers  
 - la suite du dossier sur le rôle économique des travailleurs immigrés.  
 - un DOSSIER sur l'animation et l'action de quartier pour préparer notre Assemblée Générale du 24 février
- \* Mars (n° 6) : la suite des rubriques habituelles et un DOSSIER sur "les langues et cultures d'origines".

\*

## Présentation d'un Secteur : PUTEAUX

### L' A.M.T.I.P.

L' Association de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux



#### PUTEAUX ...

36 000 habitants dont 6 000 immigrés, surtout Portugais, Algériens et Marocains.

1) La ville était industrielle : les immigrés s'y sont concentrés. La ville a perdu ses ateliers ; les immigrés sont restés. Beaucoup de Portugais travaillent à Puteaux. La plupart des Maghrébins - commerçants exceptés et fort nombreux - travaillent chez Renault : Flins et Boulogne  
 Simca : Poissy  
 Citroen : Levallois

2) Les étrangers habitent en forte majorité le vieux Puteaux qui n'est pas le lieu exclusif, en particulier, les familles sont logées dans les diverses H.L.M. de la ville. Il semblerait que le regroupement familial - en ce qui concerne les Marocains - soit plus fréquent que par le passé.

3) Pour l'Education Nationale, Puteaux est une ville-pilote, un terrain d'expériences et de réalisations, tant en ce qui concerne la scolarisation des enfants que l'alphabétisation pour les femmes. Un des centres de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) de la ville manifeste aussi un dynamisme certain en direction des femmes. La municipalité, en place depuis 10 ans à peu près, a totalement ignoré les étrangers.

.../....

4) Il nous parait important de dire que la Maison des Travailleurs Immigrés (M.T.I.) est née à Puteaux et que nous avons bénéficié de son son expérience.

5) 2 associations françaises travaillent avec les étrangers : Amitié sans frontières pour l'alphabétisation, l'Association de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux : son objectif est plus global.

Comment les français cohabitent-ils avec les étrangers ? Nous ne le savons pas, ou si peu....

### L' A.M.T.I.P.

#### A) - QU'EST-CE QUE C'EST ?

. l'association existe depuis juin 1977 mais le groupe actif est né sous l'impulsion de la M.T.I., en 1973. Il a commencé modestement pour atteindre 20 personnes en 1977. Un noyau d'anciens est encore là (eh ! oui !) au moins, la continuité est-elle assurée.

. l'élément féminin l'emporte en nombre (soyons justes, en qualité, les hommes nous valent.....). Le benjamin du groupe a 20 ans; après, on ne compte plus.

. les professions, les engagements, les fonctions des uns et des autres sont divers ; en tous cas, aucun membre du groupe ne fait partie du monde ouvrier.

. le groupe est composé de 18 bénévoles et 2 salariés à mi-temps (dont un camarade marocain) ; le temps donné par chacun va de 1 h 30 à beaucoup plus.

. le groupe recrute par l'intermédiaire d'annonces passées dans Libération et Témoignage Chrétien. Nous avons appris qu'il fallait être exigeant vis à vis de tout nouvel arrivant. Celui-ci doit :

- s'engager à rester un an
- se former
- travailler en équipe

Bien sûr, il y a des départs. C'est souhaitable. Il vaut mieux restreindre ses projets et fonctionner avec une équipe qui "en veut".

. il nous semble important aussi de faire travailler tout nouvel arrivant avec un ancien, pendant un trimestre à peu près. Cela permet à chacun de mieux se situer dans le groupe aussi dans le groupe des stagiaires.

. tout cela peut permettre une plus grande cohérence du groupe ; l'engagement de chacun peut être plus profond ; les camarades immigrés peuvent

.../...

avoir des chances d'être soutenus par des français authentiquement solidaires et pas seulement intéressés par leurs problèmes.

. et puis la coordination d'un groupe de bénévoles est indispensable. Peut-être vaut-il mieux être moins actif et libérer une personne pour réaliser cette coordination.

Le groupe de Puteaux est un groupe comme les autres, peut-être un peu plus structuré, avec les 2 atouts importants, de l'argent et des locaux. En est-il plus dynamique pour autant ?

## B - SES ACTIVITES

. l'alpha : l'activité la plus ancienne et la plus sécurisante pour le groupe (sinon pour les personnes).

Les diverses Assemblées Générales d'Accueil et Promotion montrent que les questions de fond sont les mêmes qu'ailleurs, les difficultés d'organisation aussi.

Nous fonctionnons 4 jours sur 7, en journée et en soirée - 90 stagiaires - hommes marocains sont inscrits.

Notre effort porte cette année sur la coordination et la préparation entre moniteurs d'un même groupe de niveau (le niveau avancé a six moniteurs différents).

Chacun semble avoir compris que la coordination et la préparation sont indispensables si on veut un enseignement un peu efficace. Sinon, on se moque objectivement des travailleurs et on renforce leurs attitudes d'échecs, d'incapacité, d'impuissance, de soumission. Mais quelle distance, encore, entre cette compréhension et la réalité !

. les fêtes : nous venons de supprimer les traditionnelles fêtes organisées à Noël et au Nouvel An car nous étions fatigués d'être à la fois les moteurs et les serviteurs. S'il y a demande, nous l'étudierons ensemble. Ou il y a un partage des projets et des tâches ou il n'y a rien.

. le service social et juridique : on cherche actuellement

. le projet d'activités culturelles à destination des français et des étrangers :  
 films  
 rencontres français-immigrés (la prochaine a lieu le 20 janvier)  
 la bibliothèque (en formation)  
 le foyer (en aménagement)  
 le Festival (en préparation)  
 2 sorties

Nous avons un groupe Femmes que nous avons du supprimer faute d'animatrices disponibles. L'énumération peut être imposante. Y réfléchir au fond n'est pas inintéressant. Peut-être pour une prochaine fois ?

Chacun a envie de faire autre chose que de l'alpha ; mais les personnes véri-

tablement prêtes à donner temps et énergie pour "l'animation" sont peu nombreuses.

Aussi, toutes les activités citées plus haut restent-elles aux balbutiements alors qu'il y a beaucoup de possibilités gachées.

Dans ce domaine, le groupe manque d'audace et d'objectifs.

### C - COMMENT LE GROUPE FONCTIONNE ?

. Je rappelle que nous avons quelques atouts importants :

- . de l'argent
- . des locaux
- . l'expérience de la M.T.I.
- . 2 salariés à mi-temps dont 1 marocain.

Tout cela facilite le travail mais ne remplace pas la combativité d'un groupe ! Et le nôtre pourrait être plus combatif....

. Le groupe à peine né et plein de projets a failli pourrir "grâce" à la municipalité. Il a mis presque un an à se constituer. C'est un délai très long, trop long.... A mon avis, c'était dû au manque de cohésion du groupe, au manque de véritable vie d'équipe, au manque d'objectifs précis et communs.

. Nous nous sommes donc réunis le 9 décembre, pour la première fois depuis 4 ans (vous voyez, il ne faut jamais se décourager...) pour toute une journée de réflexion et de prise de décision. Des stagiaires marocains travaillaient en même temps que nous, sur les mêmes thèmes, mais de leur côté.

- 3 objectifs ont été retenus :
- l'information
  - les rencontres français immigrés
  - S.O.S. Refoulements

Depuis cette réunion, 8 à 10 camarades français et marocains se réunissent régulièrement pour réaliser les projets communs.

. Une deuxième réunion de ce genre s'avère nécessaire en fin d'année. Certains soupirent même après la réunion mensuelle ! Je pense que c'est un rythme raisonnable pour tout groupe digne de ce nom. Mais est-ce possible à Puteaux ?

. La coordination entre les moniteurs, l'information interne sont assurées tant bien que mal par la 1/2 permanente.

. Pour l'alpha, chaque groupe de niveau s'organise lui-même. Certains groupes font un réel effort de coordination ; d'autres ont encore à poser la première pierre.....

### **CONCLUSION**

\* un travail sérieux..... dans les limites du bénévolat

\* il semblerait cependant que, face à la réalité de l'immigration qui appelle des solidarités promptes et actives, les groupes mettent beaucoup de temps à régler leurs problèmes..... et oublient ainsi le pourquoi de leur

existence : luttés avec les migrants.

\* il y a un tel décalage entre eux et la vie des migrants !

\* il paraît important de terminer en disant que, depuis que le groupe existe, il a toujours eu le souci d'agir avec les immigrés, d'obtenir, de provoquer leur participation, dans le cours, à travers la pédagogie utilisée, dans les activités, etc.....

Il y a maintenant quelques camarades qui jouent le rôle de leader.

Il y a maintenant des réflexions communes, des échanges. Tout cela est modeste encore, mais a le mérite d'exister. De plus, la présence d'un camarade marocain à mi-temps, et nous le souhaitons, à plein temps est une chance pour le groupe, français et immigrés. Espérons que les français du groupe prendront davantage conscience de leurs motivations grâce à lui, et s'engageront davantage dans leur action.

Bernadette Liénard

Si vous voulez des renseignements, nous donner des idées, nous faire part de votre expérience,

téléphonez au 506.08.94



*les secteurs parlent aux secteurs*





## Un Secteur ...



# Alexandre Dumas ...

20<sup>ème</sup> SUD

42 rue Planchat



### L'ORGANISATION PRATIQUE EST LA SUIVANTE :

Les cours ont lieu 4 soirs par semaine de 20 h 30 à 22 h.

- . les lundis et mercredis : français
- . le vendredi : calcul
- . le mardi : cours d'arabe

Les stagiaires, répartis sur 2 niveaux (moyens et avancés) sont environ une douzaine, mais ce nombre est très variable sans que l'on arrive à analyser les raisons de ces variations.

Ils sont originaires d'Afrique Sud Saharienne en majorité, d'Egypte et d'Afrique du Nord. Plus de la moitié des stagiaires étaient là l'année dernière.

L'effectif des moniteurs atteint la dizaine ; les cours se font donc en principe avec 2 moniteurs par niveau et chaque moniteur vient un soir par semaine. La continuité des cours doit être assurée par le cahier de liaison et par des réunions de niveaux.

D'autre part, 3 anciens moniteurs de l'année dernière, n'assurent plus de cours cette année et s'occupent plus particulièrement des problèmes d'animation. Les relations entre moniteurs et animateurs sont d'ailleurs souvent difficiles, et tout le monde n'a pas très bien vécu le climat d'agressivité de certaines réunions.

.../...

ACTIVITES HORS ALPHA.....

D'autre part, ont été réalisées depuis la rentrée 1978 :

\* 2 séances de cinè-club le dimanche après-midi (un film africain et le "Kid") qui n'ont pas déplacé, surtout pour la deuxième beaucoup de travailleurs.

\* une sortie très réussie en Champagne qui a réuni une douzaine de travailleurs et de moniteurs.

\* une fête le 6 janvier avec un groupe maghrébin, des joueurs de tam tam et grande campagne d'affiches et de tracts ; fête assez réussie dans son genre avec peut-être un peu moins de monde qu'espéré (60 personnes environ).

\* une sortie pour aller voir à la place d'un cours : "La Ballade des Dalton", choix qui fut très contesté par beaucoup de travailleurs et de moniteurs.

\* participation à S.O.S. Refoulements au Relais Ménilmontant.

>> POUR CONCLURE !

L'on peut remarquer qu'à part les 2 dernières et toutes récentes animations, le groupe a tendance à fonctionner un peu trop en circuit fermé : aussi y-a-t-il de plus en plus un désir d'ouverture de la part de certains moniteurs.

L'alpha est loin de nous satisfaire pleinement mais que pouvons nous faire d'autre ? Quelles sont nos relations avec les travailleurs ? Est-il possible qu'ils participent davantage à l'organisation des activités et des cours ? Quelle est l'efficacité de nos cours ? Pourquoi y a-t-il peu de travailleurs qui les suivent ?....

Je crois qu'il est important que nous nous posions ces questions mais il n'est guère possible que nous trouvions le temps pour à la fois en discuter, assurer les cours, organiser des activités d'animation et avoir des contacts diversifiés avec les travailleurs.

Jacqueline Borne



## Un cours parmi d'autres ...

A ALEXANDRE DUMAS

Présents : 3 travailleurs (niveau moyen) et une monitrice.

Le cours démarre par les échanges habituels de nouvelles, les recherches toujours difficiles des cahiers et de l'éponge, l'installation des tables et du tableau.

Comme d'habitude Ali écrit la date au tableau et le commentaire s'impose : c'est la dernière fois que l'on écrit 78...

Puis je demande aux travailleurs de répondre par écrit sur leur cahier à la question : " Qu'est-ce que tu as fait hier ?". Le but est bien sur de voir si le passé sur lequel nous travaillons depuis déjà un certain temps commence à être employé "spontanément". Surprise plutôt agréable : cela marche bien pour 2 travailleurs (Traoré et Ali). Diallo a plus de mal et je reprends avec lui le mécanisme de base.

Ensuite Ali lit son texte et les deux autres stagiaires le corrigent.

Même processus pour Diallo qui préfère cepen ant venir au tableau écrire son texte : je peux ainsi en profiter pour faire par oral une percée sur le présent et le futur mais c'est surement aller trop vite et je ne suis pas très suivie.

### ► Passage à la partie lecture du cours :

Nous nous plongeons dans le chapitre 9 du livre de l'A.E.F.T.I. le mécanisme du dialogue où chacun "lit" un personnage est maintenant bien au point mais, quelque soit mon accord sur le fond, j'ai du mal à expliquer clairement que la Sécurité Sociale est "gérée par les représentants des travailleurs" et constitue "une grande conquête sociale".

### ► Amorce de discussion ensuite.....

En France est-ce que tout le monde a la sécurité sociale ?  
Et au Mali ?

Traoré raconte les trois mois passés à Berck "sans rien payer" et je termine sur les récentes augmentations de cotisations.

.../...



En conclusion, l'on peut souligner les points suivants :

\* l'exercice sur le passé a pas mal marché pour Ali et Traoré mais nous y travaillons au moins depuis la rentrée. D'autre part Diallo vient irrégulièrement et ne peut donc pas (ou guère progresser).

\* le livre de l'A.E.F.T.I. n'est pas toujours satisfaisante - surtout au niveau exercices - mais il est important pour les travailleurs d'avoir un livre alors lequel choisir ?

\* la discussion s'est un peu trainée mais c'est bien la troisième fois que nous abordons le sujet : Ali et Traoré viennent au cours depuis plus de 2 ans et les thèmes nouveaux se font rares.

Jacqueline Borne



\*\*\*\*\*



**IMPORTANT :**

**FORMATION à l'Action de Quartier**

**2 W.E. :** { 3-4 MARS  
21-22 AVRIL

Vous recevrez des informations complémentaires dans une prochaine circulaire ...

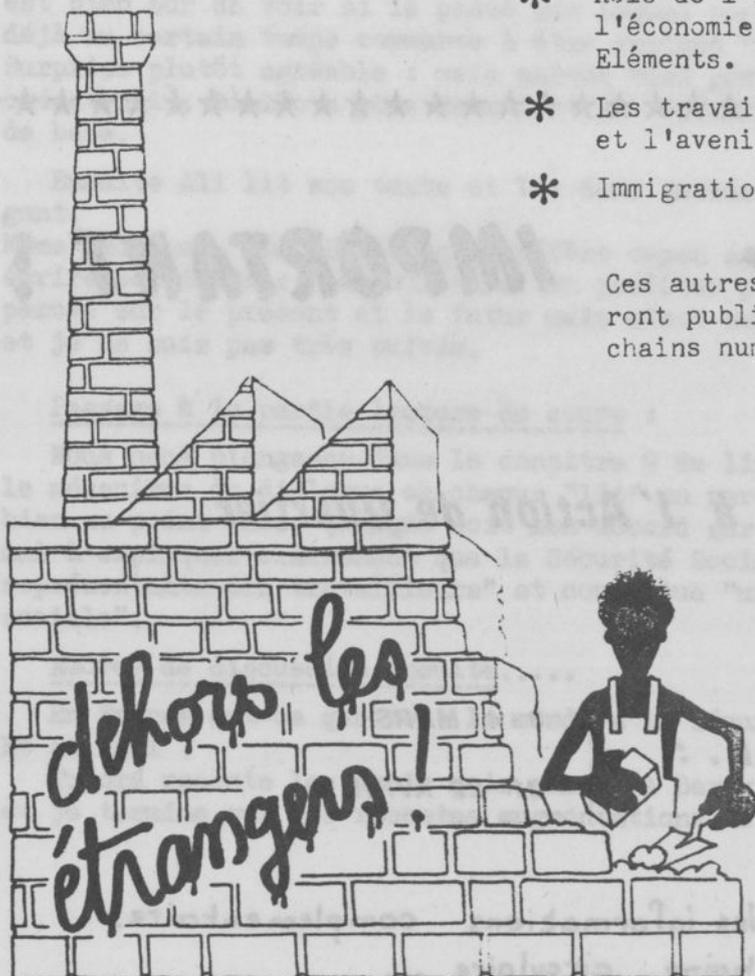


# EVOLUTION DE LA PLACE DES IMMIGRES DANS L'ECONOMIE

Nous publions dans les pages suivantes  
la première partie d'un article qui en  
comprend trois autres :

- \* Rôle de l'immigration dans  
l'économie contemporaine :  
Eléments.
- \* Les travailleurs étrangers  
et l'avenir...
- \* Immigration et Démographie.

Ces autres paragraphes se-  
ront publiés dans les pro-  
chains numeros du Bulletin.



PLANTU

A partir des principales statistiques dont on dispose et des résultats d'études économiques récentes on se propose de cerner rapidement l'évolution de la place des immigrés dans l'économie française depuis 1946 et, au terme de l'analyse, de poser quelques questions sur l'avenir des travailleurs étrangers en France.

## 1. LES ENTREES DE TRAVAILLEURS PERMANENTS DEPUIS 1946.

Depuis la dernière guerre, le type de développement économique adopté a nécessité le recours massif à l'immigration de travailleurs permanents.

Mais ce n'est pas un phénomène nouveau dans l'histoire de la France. A partir du Second Empire, les migrations internes (exode rural) ne suffisent pas aux besoins de main-d'oeuvre de l'industrialisation rapide. Les patrons ont alors recours aux travailleurs étrangers (essentiellement des Italiens et des Belges).

Après la seconde guerre mondiale, l'important déficit de main-d'oeuvre lié aux morts de la guerre a amené des migrations très importantes. Au recensement de 1931, la part de population étrangère dans la population totale était du même ordre qu'au recensement de 1975 (6,6 %). Les nationalités les plus importantes étaient alors les Italiens, les Polonais, les Espagnols et les Belges. Mais on avait aussi recours aux "indigènes" des colonies, notamment du Maghreb. La "crise des années 30" va amener de nombreux départs "volontaires" ou contraints.

### 1.1. Les résultats des recensements.

LA POPULATION ACTIVE ETRANGERE PAR SEXE ET PART DES ETRANGERS ACTIFS DANS LA POPULATION ACTIVE TOTALE : RECENSEMENTS DE 1946 A 1975 (1)

	1946		1954 (3)		1962		1968		1975	
	Nb (2)	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Hommes .....	809	6,4	793	6,4	905	7,2	1 080	8,1	1 286	9,4
Femmes.....	237	3,0	154	2,4	169	2,6	214	3,0	298	2,7
Total.....	1 046	5,1	947	5,0	1 074	5,6	1 294	6,3	1 584	7,3

Source : I.N.S.E.E.

- Pour 1946 : résultats du dépouillement exhaustif
- Pour 1954, 1962, 1968 : résultats du sondage au 1/20
- Pour 1975 : résultats du sondage au 1/5

(1) Aux recensements de 1954 et 1962, les Algériens musulmans bien que juridiquement de nationalité française, sont comptés avec les étrangers.

(2) En milliers.

(3) Population active occupant effectivement un emploi.

En 1946 et en 1954, la part des étrangers actifs dans la population active totale est pratiquement identique. Cette part augmente progressivement aux recensements suivants. Les données du recensement n'ont qu'une valeur indicative. En effet, 1 584 000 actifs étrangers sont recensés en mars 1975 (7,3 % des actifs). Mais on estime généralement à partir d'enquêtes ponctuelles que le recensement sous-estime de 15 à 20 % cette population.

L'évaluation faite par le Ministère du Travail à partir de l'enquête sur la main-d'oeuvre étrangère de 1973 estimait les actifs étrangers à 1 900 000, en décembre 1973.

On disposera des résultats de l'enquête du Ministère du Travail d'octobre 1976 en mai 1978. En l'absence de ces résultats, une estimation est difficile. Cependant, en tenant compte des naturalisations, des départs à la retraite, des retours au pays d'origine, des décès, on peut faire l'hypothèse que le nombre des actifs étrangers est au moins resté stationnaire depuis 1973 du fait :

- de l'arrivée de travailleurs permanents : 64 000 en 1974 et un peu plus de 26 000 en 1975 et 1976, et 23 000 en 1977 ;
- de l'admission au travail de femmes et des jeunes résidant en France (35 000 par an en moyenne sans compter les Algériens et les ressortissants de la C.E.E.).

### 1.2. Les flux d'entrées.

L'O.N.I. (Office National de l'Immigration créé en 1946) comptabilise 2 472 171 entrées de travailleurs permanents (introduits ou régularisés) de 1946 à 1977, non compris les travailleurs algériens pour lesquels on ne dispose de statistiques précises qu'à partir de 1969, et les Africains francophones.

Le tableau distingue diverses "phases" de l'immigration des travailleurs permanents contrôlés par l'O.N.I. (introduits ou régularisés).

	: 1946-1949:	: 1950-1955:	: 1956-1961	: 1962-1973:	: 1974	: 1975-1976
	:	:	:	: (1)	: (2)	: (3)
Nombre moyen :	:	:	:	:	:	:
annuel :	54 000	18 000	72 000	131 000	64 000	25 000
d'entrées :	:	:	:	:	:	:
% de :	:	:	1956 : 28 %	:	:	1975 : 83 %
régulari- :	22 à	30 à	autres années :	44 à	42 %	1976 : 90 %
sations :	26 %	48 %	45 à 53 %	82 %	:	:
:	:	:	:	:	:	:

Source : ONI

#### Total des flux d'entrées de 1946 à 1977

Immigration contrôlée par l'O.N.I.	
(dont C.E.E. à partir de 1969).....	2 470 000
Algériens (estimation).....	850 000 au moins
Africains Noirs (estimation).....	120 000 au moins
Total (estimation).....	3 440 000

(1) A partir de 1969 les travailleurs de la C.E.E. bénéficient de la libre circulation. Ils sont inclus ici dans les entrées, mais n'apparaissent plus dans les régularisations. De 1965 à 1968, le pourcentage des régularisations avoisine 80 %.

(2) Juillet 1974 : arrêt de l'immigration (non C.E.E.) sauf dérogations exceptionnelles.

(3) Les régularisations incluent les nombreux réfugiés du Sud-Est asiatique et du Liban.

### 1.3. Les diverses phases de l'immigration des travailleurs permanents en fonction des besoins de l'économie.

Les flux d'entrées permettent de distinguer schématiquement 5 phases dans l'immigration depuis 1946.

#### • 1ère phase : Immigration et reconstruction (1946 - 1949)

Non compris les "Musulmans d'Algérie" 216 000 travailleurs étrangers entrent en France dans les 4 années qui suivent la guerre. Il s'agit de "reconstruire" le pays. La main-d'oeuvre immigrée est alors complémentaire de la main-d'oeuvre nationale.

La phase d'activité de l'ensemble de la population est très élevée (51,5 % au recensement de 1946). Mais la structure de la population active présente des déséquilibres du fait des décès des deux guerres et de la faible natalité des décennies précédentes.

#### • 2ème phase : Immigration et stagnation économique (1950 - 1955)

L'immigration est peu importante. 18 000 entrées et régularisations annuelles en moyenne (immigration contrôlée par l'O.N.I.).

Le taux d'activité n'est plus que de 44 % au recensement de 1954 du fait de la forte natalité des années d'après guerre mais aussi du vieillissement de la population.

#### • 3ème phase : Immigration et développement économique (1956 - 1961)

19 000 entrées et régularisations de travailleurs permanents en 1955 (immigration contrôlée par l'O.N.I.), mais 65 000 en 1956 et 112 000 en 1957. La moyenne annuelle des entrées et régularisations pour la période 1956-1961 est de 72 000.

Le taux d'activité a continué à baisser. Le recours à la main-d'oeuvre immigrée apparaît comme une nécessité pour assurer le développement économique. Plus élevé que dans les périodes antérieures, le taux de régularisation des travailleurs permanents avoisine 50 %.

#### • 4ème phase : Immigration et croissance économique rapide (1962 - 1973)

De 1962 à 1973, la moyenne annuelle des entrées et régularisations est de 132 000 (immigration contrôlée par l'O.N.I.). Le flux le plus important est enregistré en 1970 : 174 000 entrées et régularisations auxquelles s'ajoutent 39 000 entrées d'Algériens porteurs de cartes O.N.A.M.O. Les flux ne sont inférieurs à 110 000 qu'en 1968 (situation politique) et en 1972 (pause dans l'expansion). Le taux d'activité est de 41,3 en 1962 et 41,1 en 1968. Comme pendant la période antérieure, le recours à la main-d'oeuvre immigrée apparaît une nécessité pour assurer la croissance économique. D'ailleurs, l'immigration obéit à la loi de l'offre et de la demande et n'est plus que très partiellement contrôlée, plus exactement elle n'est contrôlée qu'a posteriori par les régularisations (qui avoisinent 80 % de 1965 à 1968).

LA MONTEE DU CHOMAGE STRUCTUREL AU MILIEU DES ANNEES 60 NE DIMINUE PAS LE FLUX D'ENTREES, AU CONTRAIRE. DES LORS ON NE PEUT PLUS CONSIDERER LA PENURIE EN MAIN-D'OEUVRE NATIONALE COMME LA SEULE CAUSE DE L'IMMIGRATION. UNE NOUVELLE DIVISION S'EST INSTAUREE DE FACTO : D'UNE PART LES TRAVAUX DEVALORISES POUR LES IMMIGRES, D'AUTRE PART LES TRAVAUX "NOBLES" POUR LES NATIONAUX.

#### • 5ème phase : Crise économique (1974 - ? )

L'arrêt de l'immigration des travailleurs permanents est décidé par le Conseil des Ministres en juillet 1974.

L'immigration n'est plus que résiduelle à partir de 1975.

En mai 1977, des mesures sont prises pour "l'aide au retour" des travailleurs étrangers (non C.E.E.) chômeurs secourus. Les mesures sont étendues, en septembre 1977, aux travailleurs étrangers (étrangers non C.E.E.) occupant effectivement un emploi et résidant en France depuis 5 ans au moins.

## 2. ROLE ET PLACE DE L'IMMIGRATION DANS L'ECONOMIE CONTEMPORAINE :

### ELEMENTS .

#### 2.1. DONNEES QUANTITATIVES .

L'étude prioritaire interministérielle " Immigration et développement économique et social " (1) donne des informations abondantes et précieuses sur divers aspects de l'immigration : balance des paiements, " bilan social ", impacts sectoriels et macroéconomiques . On y renvoie.

Dans le cadre de cette note il est utile cependant de donner quelques jalons permettant de situer quantitativement les immigrés dans l'économie . A défaut d'informations plus récentes on donne quelques-uns des résultats de l'enquête du Ministère du Travail d'octobre 1973 dans les établissements de plus de 10 salariés ( agriculture, administrations publiques, houillères, S.N.C.F., E.D.F.-G.D.F. exclus ) (2). On utilise aussi les résultats des derniers recensements .

(1) Répartition par qualification des salariés étrangers et de l'ensemble des salariés . ( octobre 1973 ). Source : Ministère du Travail .

	Manoeuvres	O.S.	O.Q.	Total ouvriers	Employés	A.M. tech.	Cadres	Ensemble
Salariés étrangers	18,8	42,6	30,5	91,9	5,1	1,7	2,3	100,0
Ensemble des salariés	8,5	25,2	25,6	59,3	22,8	10,3	7,6	100,0

Les étrangers sont nettement moins qualifiés que les Français. Mais la répartition des qualifications par nationalité révèle des disparités importantes liées à l'ancienneté de l'immigration et à l'origine.

Le pourcentage d'ouvriers pas ou peu qualifiés est très élevé chez les Africains Noirs et chez les Maghrébins. Par contre, il est élevé pour les Italiens et, dans une moindre mesure, pour les Espagnols et les Portugais .

MAIS QUELLE QUE SOIT LA NATIONALITE ET LA BRANCHE D'ACTIVITE CE QUI CARACTERISE LA POPULATION ACTIVE ETRANGERE EST LE TRES FORT POURCENTAGE D'OUVRIERS ( 91,9% EN MOYENNE CONTRE 59,3% POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ACTIVE SALARIEE COUVERTE PAR L'ENQUETE ).

(1) Anicet LE PORS : " Immigration et développement économique et social ". Etudes prioritaires interministérielles .

(2) Statistiques du travail, supplément du bulletin mensuel n° 31 - 1975. Pages 7 à 115.

(2) Secteurs d'activité où le pourcentage des étrangers est supérieur à 12%, selon la taille des établissements . ( octobre 1973 ).

	Ensemble des salariés	Nombre de salariés dans l'établissement			
		10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et +
Bâtiment et Génie Civil	31,1	23,6	30,9	40,0	40,6
dont : Bâtiment	(40,5)	(31,5)	(39,9)	(46,6)	(55,6)
Génie Civil	(34,4)	(35,5)	(31,9)	(38,0)	(33,7)
Installation	(11,0)	( 9,5)	(12,4)	(15,7)	( 9,4)
Aménagement et parachèvement	(18,8)	(16,9)	(20,7)	(29,9)	(10,9)
Hygiène	30,4	18,3	25,7	41,4	53,1
Construction automobiles et pièces détachées	25,9	12,6	14,6	15,2	28,3
Industrie du caoutchouc	16,7	11,2	16,6	17,8	17,1
Prod. et prem.transf. métaux	16,1	18,7	15,9	13,7	16,3
Transf. matières plast.	15,5	15,5	14,2	14,1	20,8
Indust. prod. minéraux non métalliques	14,5	21,4	17,4	10,9	9,6
Fabric. ouvrages en mét.	14,5	14,2	15,5	12,9	14,8
Restauration et héberg.	13,9	12,5	16,8	20,3	2,6
Industrie du cuir	12,9	10,6	12,7	16,4	15,3
Indust. du bois et du meuble en bois	12,4	14,0	10,5	11,9	13,7
Industrie textile	12,2	9,4	9,4	14,6	14,2
Tous secteurs d'activité (n.c. combustibles minéraux solides, gaz, électricité, S.N.C.F., R.A.T.P.)	12,4	10,7	12,3	13,1	13,7

Source: Ministère du Travail - op.cit.page 86.

Les étrangers ne représentent qu'une très faible part des salariés des institutions de crédit et assurances ( 1%), de l'enseignement privé, recherche, spectacle, santé (2%), des commerces de détail (3,4%)...

Par contre leur part est très importante dans le bâtiment ( qui emploie 35,1% des étrangers) et dans les industries transformatrices des métaux (23,7% des étrangers ).

D'une manière générale, le pourcentage des salariés étrangers augmente avec la taille des établissements .

### (3) Répartition des étrangers par région .

Source: R.P.1968 et 1973

Les étrangers se répartissent en France très inégalement. Leur répartition traduit l'ancienneté de l'immigration, la structure des activités économiques et leur développement récent, ainsi que la structure démographique de la région considérée.

#### . Le pourcentage d'étrangers .

Les régions à tradition industrielle ont un taux élevé d'actifs étrangers et regroupent la plus grande partie des travailleurs étrangers .

- Région parisienne : 1 actif sur 8 est étranger. Près de 2 étrangers actifs sur 5 en France y travaillent .
- Région parisienne + Nord + Lorraine + Alsace + Rhône-Alpes + Provence + côté d'Azur : 70% des actifs étrangers  
: 50% des actifs français .
- Sauf pour la région Nord, cette concentration des actifs étrangers est encore plus apparente si l'on ne considère que les seules populations salariées et, a fortiori, les seules populations ouvrières masculines .

#### . Les arrivées récentes d'étrangers ( depuis 1968 )

LES ETRANGERS SONT VENUS LÀ OU ON A EU BESOIN D'EUX .

##### - Régions à développement industriel récent :

Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne, Franche-Comté - Pays de la Loire - Bretagne .

L'accroissement de la population active étrangère est très rapide mais en 1968 les effectifs étaient souvent faibles .

L'immigration y est donc un phénomène récent qui accompagne le développement économique .

##### - Régions à déficit démographique : Limousin, Auvergne.

L'exode rural est quasi terminé , d'où les flux d'immigration importants.

##### - Régions industrielles traditionnelles .

Les différences observées reflètent l'activité économique de la région. Les flux sont peu importants dans le Nord, en Lorraine et en Provence-Côte d'Azur ( stagnation économique ou même situation de crise aigue ( textile, sidérurgie, bâtiment )).

- On constate que les flux sont les plus faibles dans tout le Sud-Ouest et dans le Languedoc-Roussillon.

(4) Répartition des actifs étrangers par sexe .

	Nombre d'actif en milliers		% des femmes actives pour 100 femmes de la même nati- onalité
	Hommes	Femmes	
Ensemble de la population	13 843	8 132	30,3
Français de naissance	11 967	7 582	30,7
Naturalisés	390	242	30,8
Etrangers	1 286	298	21,6
EUROPE	670	248	25,8
dont Espagnols	146	58	24,5
Italiens	159	40	19,6
Portugais	253	108	30,8
Polonais	16	7	14,0
Yougoslaves	29	13	43,1
MAGHREB	524	33	9,7
dont Algériens	314	17	7,6
Marocains	143	10	13,8
Tunisiens	67	6	13,7
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	38	6	27,4
dont Maliens	10	0,3	21,1
Sénégalais	10	0,5	21,1
TURCS	30	1,4	10,6

Certaines nationalités ont une très forte proportion de la population adulte qui est de sexe masculin, notamment les Africains Noirs et les Maghrébins. Mais le regroupement familial rapide tend à faire augmenter la proportion de femmes pour toutes les nationalités, sauf pour les Africains Noirs.

Les femmes représentent 19,8% des actifs étrangers en 1968 et 23,2% en 1975 (+ 3,5%).

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FEMMES EST PARTICULIEREMENT SENSIBLE DANS LA POPULATION OUVRIERE NON QUALIFIEE.

Le nombre de femmes actives ( colonne de droite) dépend de la répartition par âge et de données culturelles. Une population vieillie a peu d'actives (Polonaises, Italiennes ). Pour les autres nationalités, l'importance de la population jeune ( donc non active ) ne suffit pas à expliquer les grandes différences dans les pourcentages de femmes ayant un emploi. Les femmes portugaises et yougoslaves travaillent dans une proportion très élevée . Par contre, peu de femmes d'Afrique Noire, du Maghreb, de Turquie ont un emploi. Cependant leur nombre augmente rapidement .

## 2.2. L'IMMIGRATION : UNE DONNEE STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE .

### A. LES CARACTERISTIQUES DES EMPLOIS " POUR IMMIGRES " .

L'activité économique et la localisation régionale des entreprises ont une puissante incidence sur l'emploi des travailleurs étrangers . Cependant, malgré les différences observées entre les nationalités, diverses études ( 3 ) permettent de dresser le profil moyen des emplois occupés par la population immigrée.

L'échelle la plus significative est celle de l'unité de production qui permet de prendre en compte la nature de l'outil de production et d'analyser de manière précise les conditions de travail.

Les caractéristiques principales des emplois occupés par les immigrés sont les suivantes :

#### + Un rôle d'exécution dans la production .

Le concours des immigrés à l'économie française est étroitement cantonné à des tâches d'exécution qui rebutent la main-d'oeuvre nationale .90% des travailleurs immigrés sont des ouvriers, manoeuvres et ouvriers spécialisés dans leur grande majorité, travaillant sur les chantiers ou dans les ateliers de production. La faible évolution dans le temps de cette structure des emplois est remarquable.

#### + Les unités de production.

Dans la même branche la proportion d'étrangers varie beaucoup selon la dimension de l'entreprise et le type d'activité de l'unité de production. Le mode de production " moyennes et grandes séries en discontinu " prédomine largement associé au matériel " fortement mécanisé " .

#### + Les conditions de travail.

Ces emplois sont souvent tenus dans des métiers dangereux, réclamant des efforts physiques importants. La mobilité et la vulnérabilité de ces travailleurs contribuent à accroître un taux particulièrement élevé d'accidents graves du travail . Ils sont exercés dans une ambiance pénible quant au degré de nuisance supporté: chaleur, poussière, intempéries, bruit.

Ils sont généralement assortis d'horaires longs ( B.T.P.) ou en équipes alternantes, avec nette prédominance des étrangers dans les travaux de nuit ( industrie).

#### + L'activité mentale exercée .

Plus l'activité mentale requise par le travail est faible, plus le pourcentage d'étrangers est élevé, quel que soit le degré de mécanisation.

(3) Cf. en particulier :

. F. RERAT, G.PETIT et M.BAUMAN : " Les emplois tenus par la main - d'oeuvre étrangère ", Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi n° 8, PUF, 1975.

. R.E.VERHAEREN : " Immigration et force de travail dans les B.T.P. ", IREP - Grenoble, septembre 1976.

. A.LEBON : " Immigration et Septième plan ", Documentaion française, 1977.

La désaffectation des nationaux pour un certain nombre de tâches n'est pas uniquement le fait des conditions de travail, elle est liée aussi au contenu de ces tâches qui sont pour la plupart répétitives et fractionnées.

+ Le niveau de formation .

Une faible part de la population immigrée seulement a suivi une formation technique de type scolaire. Les différents niveaux de formation correspondent davantage à des temps d'adaptation à l'emploi qu'à des niveaux de formation.

Dans l'étude " Emplois tenus par la main - d'oeuvre étrangère ( cf. 3 ) seulement 7% des étrangers de l'échantillon se trouvent dans des emplois nécessitant plus de 6 mois de formation. A l'opposé plus de 3/4 des étrangers ( 78% ) se trouvent dans des emplois n'excédant pas 3 semaines de formation .

Ceci est à mettre en relation avec un " turn over " très élevé.

+ Le niveau des rémunérations.

A qualification identique et pour une même sexe, les différences entre nationaux et étrangers se révèlent relativement faibles ( sauf dans le B.T.P. ). Toutefois, derrière cette apparente égalité, peut se dissimuler une moindre rémunération - de fait - des travailleurs étrangers. En raison de leur forte concentration dans les classes d'âge adulte et de leur localisation dans les grandes zones industrielles à niveau salarial élevé, ils auraient pu prétendre à un salaire plus important.

+ La mobilité .

Pour le B.T.P. et certains emplois dans d'autres branches, la mobilité constitue une " qualité " essentielle des travailleurs étrangers en situation de célibataires .

+ Relation entre emploi étranger et emploi féminin.

Le lien n'est pas entre femmes et étrangers, mais entre femmes et hommes. Les emplois d'étrangers sont généralement des emplois d'hommes.

N.B.: Cette situation spécifique des immigrés dans l'emploi a des conséquences importantes sur tous les aspects de la vie sociale : accès à la formation, logement, santé physique et équilibre psychologique, loisirs, sécurité .

B. ELEMENTS DE SYNTHÈSE : LE NEO - ESCLAVAGISME .

Cette situation spécifique des immigrés est fréquemment qualifiée aujourd'hui de " néo-esclavagisme ". D'abord utilisé par des militants, ce concept l'est maintenant par des chercheurs .( 4 )

Sans juger de sa résonance idéologique, ce concept de néo-esclavagisme est pertinent au niveau économique . En effet, comme pour les esclaves en Amérique au XVIIIème et au XIXème siècles, ce sont d'abord des besoins en main-d'oeuvre complémentaire par suite de la pénurie en main-d'oeuvre nationale qui ont entraîné l'arrivée massive d'immigrés ( reconstruction , puis première phase de la croissance économique rapide ).

(4) Cf. entre autres Brigitte FICHET " Les travailleurs immigrés . La reproduction de la force de travail " . Thèse de doctorat de 3è cycle . Université des Sciences Humaines . Strasbourg 1977.

La deuxième moitié du XIXème siècle ( déficit démographique ), la période de la guerre de 14-18 ( industries d'armement ), l'après-guerre jusqu'à la crise des années 30, avaient connu des " besoins " analogues . Mais les structures économiques et sociales de l'époque permettaient aux immigrés une relative insertion et promotion dans la société d'accueil.

Dans le courant des années 60 ce n'est plus la même pénurie en main-d'oeuvre nationale qui justifie l'immigration, mais les " avantages " que présentent les immigrés dans un choix de développement économique . L'outil de production nécessite l'afflux d'un type de main-d'oeuvre bien défini .

Or, le coût d'élevage des immigrés est nul, le coût de reproduction très faible . Ils acceptent plus facilement que les nationaux des emplois demandant des efforts physiques importants, dans une ambiance d'atelier pénible, assortis d'horaires longs ( bâtiment ) ou en équipe ( industrie ). L'activité mentale requise par ce type d'emploi est généralement peu élevée et demande un faible niveau de formation professionnelle . Cette structure spécifique des emplois ne permet guère de " promotion " sur le tas. Par ailleurs les immigrés sont mobiles. Enfin, ils sont peu revendicatifs sur le plan syndical ( à condition que leur durée de séjour ne soit pas trop importante ).

Ces divers aspects des " travaux pour immigrés " montrent que l'analogie avec l'économie de plantation des Amériques n'est pas gratuite, la différence essentielle est la contrainte dans un cas, un choix apparemment libre dans l'autre.

On trouve des étrangers partout, dans les modes de fabrication intégrés, autorégulés, aussi bien que dans les modes de fabrication faiblement mécanisés. On ne saurait donc expliquer les changements intervenus depuis 20 ans dans l'appareil de production par la seule présence des immigrés. Mais si l'on s'attache à l'analyse des structures de l'emploi à l'échelle de l'atelier ou de l'unité de production on ne saurait minimiser le rôle de l'immigration dans les processus de parcellisation, déqualification, segmentation du travail, simultanément à son rôle de pression à la baisse relative des salaires et de frein à l'amélioration des conditions de travail.

Dans le même temps que le recours à l'immigration favorisait dans certains secteurs d'activité une dévalorisation rapide et croissante du travail manuel, la tertiarisation des emplois offrait des débouchés ayant un certain " prestige social " aux Français sortant de l'appareil de formation.

Solution de facilité quasi " spontanée " des employeurs ( cf. les taux de régularisations ) dans la période de croissance économique rapide, l'immigration est aujourd'hui structurelle, mais dans une situation de crise .

Peut-on s'en passer ?

*La suite au prochain Numéro...*



# CHRONIQUE JURIDIQUE

Suite du précédent Bulletin



## *Le Regroupement Familial...*

Pour le regroupement familial, les exigences de l'administration sont de deux ordres : les premières s'appliquent au travailleur souhaitant faire venir sa famille ; les secondes concernent la famille elle-même.

### ■ *Les exigences de l'Administration*

1 - Pour faire venir sa famille le travailleur doit résider en France en situation régulière depuis au moins un an, exercer un emploi permanent et stable (cela exclue donc les saisonniers, chômeurs et titulaires d'autorisation provisoire de travail) et disposer de ressources pouvant être considérées comme "normales" pour la famille d'un travailleur français de même catégorie vivant dans la même région. Il doit aussi disposer d'un logement avec un poste d'eau potable et dont la superficie minimale doit être de 15 m<sup>2</sup> pour un ménage sans enfant, 35 m<sup>2</sup> pour 3 personnes, 55 m<sup>2</sup> pour 4 ou 5 personnes, 66 m<sup>2</sup> pour 6, 76 m<sup>2</sup> pour 7, 86 m<sup>2</sup> pour 8 et plus.

2 - La famille, pour l'administration, se compose d'un conjoint (les polygames ont droit à une épouse et aux enfants d'icelle) et des enfants de moins de 18 ans ; la limite d'âge peut être repoussée à 21 ans pour les ressortissants de la C.E.E., de l'Autriche, Chypre, Norvège, Suède et pour les filles espagnoles ou portugaises.

L'introduction pour le conjoint et les enfants mineurs est un droit dès lors que les conditions énumérées sont remplies.

En cas de concubinage la famille peut être autorisée à entrer en France s'il existe des présomptions sérieuses sur la stabilité du ménage, notamment la reconnaissance légale de leurs enfants communs.

Dans certains cas, après enquête sociale, l'introduction en territoire français est possible à une fille majeure ou à un colatéral en cas d'absence ou d'indisponibilité de longue durée de la mère et lorsqu'il y a lieu de penser qu'elle se consacrera essentiellement au ménage et aux soins des enfants ou pour de jeunes colatéraux orphelins de père et de mère et à charge du travailleur.

### ■ *Les démarches pour l'entrée en France*

On peut se procurer les formulaires de demande d'introduction, à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S) auprès du réseau d' "Accueil", des bureaux d'aide sociale des mairies,

.../...

dans les préfectures, auprès des "guichets uniques" délivrant les titres de séjour et de travail.

Ces formulaires dûment remplis doivent être adressés à la D.D.A.S.S. du futur lieu de résidence de la famille ; à l'appui de cette demande l'immigré doit produire sa carte de séjour et sa carte de travail, la fiche de paie, le livret de famille (ou l'équivalence lorsque celui-ci n'existe pas dans le pays d'origine), une quittance de loyer ou un engagement de location.

La demande est instruite par la D.D.A.S.S., l'O.N.I., la direction de la réglementation des préfectures. La décision doit être prise dans les deux mois suivant le dépôt de la demande.

La D.D.A.S.S. vérifie la composition de la famille et l'âge de ses membres.

L'O.N.I. contrôle l'état de santé de la famille dans le pays d'origine ; les cas d'inaptitude concernent les personnes atteintes de "maladies ou d'infirmités pouvant mettre en danger la santé publique, l'ordre public ou la sécurité publique". En cas d'inaptitude d'un membre de la famille le travailleur peut déposer une demande de "dérogation sanitaire" auprès de la D.D.A.S.S.

Un enquêteur du centre régional de l'O.N.I. contrôle le logement et s'assure au cours d'un entretien, des possibilités d'insertion de la famille ; au cours de la visite le travailleur doit présenter :

- son titre de séjour et de travail
- une attestation mensuelle de salaire pour les trois derniers mois
- la dernière quittance de loyer
- la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale
- la carte d'allocataire du régime international, si la famille du travailleur perçoit les allocations familiales
- tous les documents justifiant la composition de la famille.

L'enquêteur remplit une "attestation de logement" composée de trois volets ; le premier indique les résultats de l'enquête et est transmis à la D.D.A.S.S. ; le second reste au centre régional de l'O.N.I. ; le troisième est adressé à la Caisse d'Allocations Familiales pour la constitution d'un dossier d'allocations logement si le travailleur peut en bénéficier.

L'O.N.I. "invite à verser 375 F correspondant à une participation aux frais d'introduction de la famille (prise en charge partielle ou complète du voyage, visite médicale....)".

La direction de la réglementation des préfectures se préoccupe "des comportements d'ensemble du requérant au regard de l'ordre public".

A la suite de l'instruction, la D.D.A.S.S. émet un avis et transmet le dossier à la préfecture. Le préfet prend la décision et fait informer le travailleur de la réponse donnée à sa demande.

En cas d'avis favorable le service central de l'O.N.I. confirme la réponse.

La mission locale de l'O.N.I. ou le consulat informe la famille et l'invite à se présenter pour recevoir les visas ; elle informera par télégramme le travailleur de la date, de l'heure et du lieu d'arrivée des siens.

C'est également l'O.N.I. qui vérifiera que le logement est réellement occupé par la famille.

#### ■ Une fois en France ...

Dès l'arrivée en France les membres de la famille âgés de 16 ans au moins doivent adresser à la préfecture les papiers qui leur ont été remis avant leur départ. Ils recevront ultérieurement leurs titres de séjour avec la mention "sans profession - admis au titre du regroupement familial".

Le non accès à l'emploi comporte toutefois quelques exceptions :

- \* les conjoints de ressortissants de nationalité française, ou conjoint de ressortissants de la C.E.E.

- \* les jeunes pouvant justifier de deux ans de scolarité en France au cours des trois dernières années à condition que leurs parents aient résidé en France pendant plus de quatre ans.

- \* les réfugiés ou apatrides justifiant de trois années de résidence en France.

- \* ceux à qui la situation de l'emploi n'est pas opposable.

De par les accords franco-portugais du 11 janvier 1977, les dossiers déposés par les conjoints de portugais entrés en France dans le cadre de la procédure d'immigration familiale seront examinés favorablement. (Parmi les exceptions invoquées ci-dessus, 2 n'ont pas de rapport direct avec l'immigration familiale ; ceux qui s'en sont aperçu ont gagné une poignée de main qu'ils peuvent retirer au 1, rue Affre).

. les enfants étrangers âgés de moins de 16 ans au moment du regroupement familial ou nés en France n'ont pas besoin d'un titre de séjour. Ils doivent seulement pouvoir justifier de leur identité.

Mais au plus tard 8 jours après avoir atteint 16 ans, les jeunes doivent demander un titre de séjour. Pour cela ils doivent se présenter au "guichet unique" avec en leur possession un certificat de scolarité,

.../...

une pièce d'identité (attestation consulaire du pays d'origine, passeport des parents avec lesquels ils sont entrés en France, fiche d'état civil s'ils sont nés en France) le titre de séjour, le titre de travail et les fiches de paie du père, trois photos d'identité.

Suite à cette demande leur est délivré un récépissé de séjour valable 3 mois. Pendant ces trois mois ils doivent passer une visite médicale et la préfecture se renseigne auprès du commissariat de police du secteur du domicile.

Si le jeune veut continuer sa scolarité, la carte de séjour qui lui est délivrée sur présentation d'un certificat de scolarité est, soit une carte temporaire valable un an et portant la mention "scolaire", soit une carte ordinaire valable trois ans.

Il faut faire attention que la carte délivrée ne soit pas une carte étudiant car lors du renouvellement de la carte si l'on est pas (ou plus étudiant) le refoulement est automatique .

#### ■ La procédure exceptionnelle de régularisation : Admission au Séjour

Selon les termes de l'article premier du décret du 29 avril 1976 l'admission du conjoint et des enfants de moins de 18 ans, entrés en France en dehors de la procédure de regroupement familial ne peut être refusée que si une ou plusieurs conditions posées à l'immigration familiale ne sont pas remplies (même condition que pour la procédure d'introduction).

Le travailleur doit se présenter au guichet unique compétent pour son lieu de séjour, afin d'y remplir une demande d'admission au séjour avec en sa possession :

- sa carte de séjour
- le passeport ou la carte d'identité des personnes à régulariser
- le livret de famille ou des extraits de naissance justifiant la composition de la famille
- une quittance de loyer
- des photos d'identité des personnes pour qui il demande la régularisation.

La demande d'admission au séjour est instruite par la D.D.A.S.S.; cette dernière procède à une enquête sur le logement et les ressources du demandeur. L'O.N.I. convoque la famille pour un contrôle médical et réclame le paiement d'une redevance (375 F).

Les résultats du contrôle médical accompagnés de l'avis de la D.D.A.S.S. sont transmis au préfet qui prend sa décision. En cas d'avis favorable les membres de la famille recevront gratuitement une carte de séjour de même nature que celle détenue par le chef de famille.

.../...

Il est évident que cet article traite de la réglementation administrative et que la réalité est parfois différente ; d'aucuns se situant, avec Monsieur Stoléru à leur tête, au dessus des lois comme nous l'indique l'entrefilet de la "lettre de l'Expansion" du 1<sup>er</sup> Janvier 1979 n° 444.

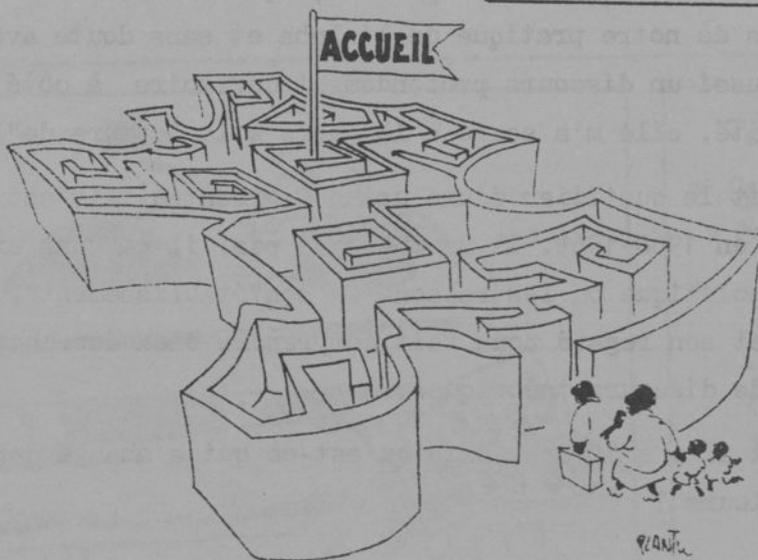
" Stoléru défie le Conseil d'Etat. Par télex, il a intimé l'ordre aux préfets de continuer à appliquer ses circulaires destinées à favoriser le départ des immigrés, et qui ont été annulées par le Conseil d'Etat. Mais les préfets et les TPG qui obtempèreront risquent la cour de discipline budgétaire. Cruel dilemme."

A suivre ...



Permanence S.O.S  
REFOULEMENTS  
20<sup>ème</sup>

Ts les Samedis 15-17h  
au Relais Ménilmontant  
2 rue H. Chevreau. 7520 PARIS.



## INFOS DIVERSES

### S.O.S. REFOULEMENTS...

Journée de formation juridique plus particulièrement consacrée aux problèmes des Algériens :

Le 3 mars 1979 à 14 heures

à la M.T.I. , 46 rue de Montreuil  
75011 PARIS



### POUR LES AMATEURS de THEATRE !!

Le Centre d'Alphabétisation d'Auteuil recherche des personnes qui veulent faire du travail pour le théâtre...

Si vous êtes intéressés, venez en parler avec eux le lundi et le jeudi de chaque semaine, à partir de 20 h 30 au 4 rue Corot, 75016 PARIS.



### " L' ETABLI "

Un livre de R. Linhart, publié aux Editions de Minuit.

Textes sur l'usine, les cadences, les grèves, questions : "alors ton travail ?", "la peinture, c'est pas trop dur?", "ça va ?" ; c'est un des aspects de notre pratique de l'alpha et sans doute avons-nous raison mais c'est aussi un discours profondément dérisoire à côté de la réalité. Cette réalité, elle m'a sauté à la gorge à la lecture de "l'Etabli".

R. Linhart y décrit le quotidien d'une usine Citroen où il s'est établi durant près d'un an en 1968-1969. Il ne théorise pas, il ne nous explique pas son itinéraire politique ou les raisons de son "établissement", il raconte, c'est tout, et son regard nous fait comprendre bien des choses mieux que beaucoup de discours théoriques.

1968-1969, c'était il y a 10 ans, mais qu'est-ce qui a changé depuis chez Citroen ou ailleurs ?

Jacqueline Borne



Cette page a été faite avec l'aimable collaboration du C.N.D.P.  
Migrants (secteur documentation).

◆ A la radio vous pourrez entendre

- \* sur France Culture : . les mariages mixtes le 27 janvier à 17 h 30
- . les berbères le 30 janvier à 9 h 07
- . Départementale 16 le 1 février à 14 h 45  
(une enquête sur les ethnies qui habitent et travaillent dans la région de Martigues et Port Bouc).

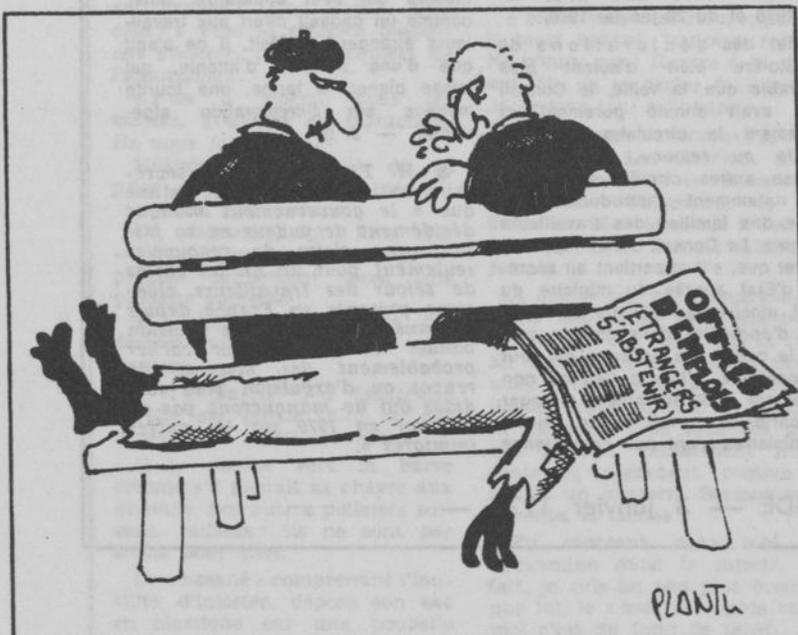
◆ A la télé, rediffusion,

- \* sur F R 3 : " Le voyage de Sélim " le 17 février à 14 h 50

◆ Aux cinémas "La Clef", et aux " 14 Juillet -Bastille et Parnasse "

- \* projection du film "Les anges déchus de la planète Saint Michel" suivie de tables rondes organisées par le M.R.A.P.

Thème du film : les jeunes français et immigrés qui gravitent près de la fontaine Saint Michel et les environs.



Petites annonces ...

- \* gratuites pour les membres d'Accueil & Promotion ...
- \* 1000 F- la ligne jour
  - Marchands de sommeil
  - Proxénètes
  - Exploiteurs
  - Législateurs
- \* 1 000 000 AF pour Stoléru ...



255 44 64

## REVUE DE PRESSE

### M. Lionel Stoléro annonce le prolongement pour un an des cartes de séjour de trois cent cinquante mille Algériens

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, vient d'annoncer, mardi 2 janvier, au micro de France-Inter, qu'il a conclu, le samedi 30 décembre, avec M. Mohammed Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie, un accord selon lequel « la totalité des certificats de résidence des travailleurs algériens seront prolongés d'un an tout au long de l'année 1979 ».

Les négociations franco-algériennes sur les problèmes de main-d'œuvre, décidées lors du voyage à Alger de M. Lionel Stoléro en octobre dernier, avaient été retardées en raison de l'état de Houari Boumediène. Elles ne pourront vraisemblablement débiter avant fin mars. C'est pourquoi, précise-t-on au secrétariat d'Etat, afin de permettre le déroulement de ces négociations et de ne pas préjuger leur issue, il a été décidé « d'un commun accord de prendre pour 1979 des mesures à caractère conservatoire qui ne remettent pas en cause l'accord franco-algérien de main-d'œuvre de 1968 ».

A la suite d'un échange de lettres entre M. Stoléro et M. Bedjaoui, il a donc été décidé que « tous les certificats de résidence de cinq ans ou de dix ans des Algériens arrivant à expiration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979 sont automatiquement prolongés d'un an tout au long de l'année 1979, à partir de la date du jour d'expiration ». Les préfectures seront en mesure d'assurer ces renouvellements dès le 15 janvier.

Cette décision concerne environ trois cent cinquante mille citoyens et citoyennes algériens (sur plus de huit cent trente mille) dont les cartes de séjour et de travail avaient été délivrées il y a cinq ans ou dix ans, en vertu de l'accord conclu en 1968 avec Alger. Le secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et des immigrés, avait fait savoir, le 23 novembre dernier, qu'il ne serait pas « raisonnable » que la totalité

des cartes de ce type — au nombre de plus de quatre cent cinquante mille, dont trois cent cinquante mille détenues par des Algériens — soient renouvelées pour une nouvelle période de dix ans, compte tenu des « conditions actuelles de l'emploi » et des besoins de main-d'œuvre de l'Algérie. C'est en pleine Semaine du dialogue Français-immigrés qu'était donc envisagée une nouvelle vague de refoulements de travailleurs algériens. Le risque était grand, pourtant, qu'un tel propos vint renforcer les thèses défendues naguère par M. Jacques Chirac et, plus récemment, par M. Ambroise Roux, qui établissaient à tort une relation de cause à effet entre la présence des travailleurs étrangers et le chômage (*le Monde* daté 22-23 février 1976 et du 20 janvier 1978).

L'effet des déclarations de M. Stoléro était d'autant plus déplorable que, la veille, le Conseil d'Etat avait annulé purement et simplement la circulaire instituant l'« aide au retour », mais aussi diverses autres circulaires suspendant notamment l'introduction en France des familles des travailleurs étrangers. Le Conseil d'Etat rappelait en effet que, s'il appartient au secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, ainsi qu'au ministre de l'intérieur, d'apprécier dans chaque cas, dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, s'il y a lieu ou non de délivrer à un travailleur étranger une carte de travail et de séjour, ces ministres n'ont pas compétence

Il n'y aura donc cette année « aucune suppression de renouvellement de ces certificats », a précisé M. Stoléro au cours de l'émission « Inter-Migrants ». Le secrétaire d'Etat a ajouté que ce sursis permettrait aux deux gouvernements de mener « en toute sérénité » les négociations sur l'accord franco-algérien de main-d'œuvre.

pour poser des règles interdisant, de façon générale, l'entrée en France des travailleurs étrangers ou de leurs familles. M. Stoléro avait annoncé, par la suite, au conseil des ministres du 6 décembre, que les projets d'aménagement des « textes applicables en matière de renouvellement des cartes de travail » seraient soumis au Parlement « après consultation du Conseil d'Etat ».

Aujourd'hui, M. Stoléro poursuit donc la politique qu'il a entamée, sans perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé : obtenir coûte que coûte une réduction de la main-d'œuvre étrangère. On s'étonnera toutefois que le secrétaire d'Etat ait choisi la première émission de l'année, à Inter-Migrants, pour annoncer une mesure qui peut apparaître, ainsi, comme un cadeau offert aux travailleurs étrangers. En fait, il ne s'agit que d'une solution d'attente, qui laisse planer, à terme, une lourde menace sur l'immigration algérienne. — J. B.

● M. Thierry Jeantet, secrétaire national du M.R.G., estime que « le gouvernement manque décidément de pudeur en se faisant une gloire de renouveler seulement pour un an les cartes de séjour des travailleurs algériens présents en France depuis dix ans. On monte une décision banale en épingle pour cacher probablement des mesures de renvoi ou d'expulsion plus sordides qui ne manqueront pas de pleuvoir en 1979 sur les autres immigrés ».

## INSTOLÉRABLE

Le 2 janvier, préfets et maires de France ont reçu ce télégramme de Bonnet :

DE MIN INT DREG - 5ème BUREAU - ETRANGERS  
A TOUS PREFETS  
PREFET DE POLICE  
PREFETS DELEGUES POUR LA POLICE AUPRES DES PREFETS DES BOUCHES  
DU RHONE

EN ATTENDANT PROCHAINES INSTRUCTIONS QUI VOUS  
SERONT ADRESSEES VOUS PRIE INFORMER COMMISSARIATS ET MAIRIES NE  
PLUS ACCEPTER DEMANDES RENOUVELLEMENT CERTIFICATS DE RESIDENCE  
ALGERIENS DE CINQ ET DIX ANS STOP COMMISSARIATS ET MAIRIES DE-  
VRONT SEULEMENT REMETTRE AUX TITULAIRES CONVOCATIONS A SE PRESEN-  
TER MUNIS DE LEUR CERTIFICAT A L'ISSUE D'UN DELAI DE 3 MOIS FIN.

Oh ! Stoleru. On ne comprend plus ! On croyait bien pourtant, le même jour, avoir entendu sur toutes les radios, vu sur toutes les télévisions et lu dans tous les journaux, le secrétaire d'Etat à l'Immigration annoncer tambour battant que « tous les Algériens en France verraient automatiquement leur carte de séjour prolongée d'un an ». Ou c'est un mensonge, et c'est pas beau ; ou alors, et c'est encore moins beau, le ministre de l'Intérieur traite comme un Arabe le ministre des Immigrés.

## Le basané du soir

JE vais vous le dire. Non, je ne peux pas le dire, il faut que je le crie. Je n'accepte plus qu'on arrête un « basané » en l'insultant. Peu importe que ce soit pour une carte de séjour ou de travail.

C'est arrivé avant-hier au métro Concorde et je me suis tue, hier à Châtelet et j'ai eu mal au cœur, aujourd'hui à Convention et je parle. Cela ne doit plus arriver demain ou il faudra hurler contre les loups.

A l'instant même, à l'entrée du métro, trois policiers en bon et dû uniforme viennent d'appréhender leur « basané » du soir. Il est huit heures moins cinq.

« Vos papiers ? »

— Ils sont à la maison. »

Le « basané » envoie sa femme les chercher.

« Y'a longtemps que vous êtes en France ? Que ceci ? Que cela ? » Plus le policier blondinet s'énerve, plus il acquiert de l'assurance :

« Y'en a marre. Tous les mêmes. Toujours en infraction. Ils nous font suer. »

Néanmoins, il jubile de sa prise qu'il boucule un peu :

« Allez, zou, avance. »

Le « basané », fort bien mis — mieux que je ne l'étais, — précède calmement avec une parfaite politesse :

« Patientez une seconde, ma femme va revenir avec mes papiers. »

— Tu parles. Y'a longtemps qu'elle est partie. Elle va pas revenir. Ça suffit. Avance. »

Il le pousse vers la barre comme s'il menait sa chèvre aux champs. Les autres policiers suivent, radieux : ils ne sont pas sortis pour rien.

Le « basané » comprenant l'inutilité d'insister, dépose son sac en plastique sur une poubelle afin que sa femme le prenne en passant. Que d'inquiétude dans

ce geste que les policiers interdisent immédiatement.

« Reprenez-le. »

Sur le quai il cherche encore sa compagne, espérant qu'elle arrivera avant la rame.

« Elle va venir. »

— On s'en fout, réplique le blondinet. De toute façon tu n'es pas en règle avec la loi. Ça fait plus d'un mois que... »

Le métro et l'épouse arrivent en même temps. Celle-ci, enceinte jusqu'aux yeux, tend le passeport au policier. Sa belle-sœur, digne, élégante et... française, l'accompagne. Le policier retrouve magiquement sa correction devant cette dame, mais il dédaigne le passeport.

« Vous n'allez pas l'emmener ? » gémit sa compagne qui éclate soudain en sanglots.

Le policier, imperturbable, regarde droit devant lui.

« Mais non, c'est rien, explique le mari basané, toujours serein. Ne pleure pas ! Rentre à la maison. Ça va se régler facilement. Je reviens tout à l'heure. »

Sa belle-sœur entraîne l'épouse bouleversée. Les policiers montent en première et descendent au métro Vaugirard. Il est 8 heures. Moi, je songe à l'Algérie nouvelle où nul ne m'insultait jamais.

A quelle heure reviendra-t-il ? Dans quel état reviendra-t-il ? Je ne sais pas, mais j'ai la rage au cœur : ces hommes-là m'ont aussi arrêtée et s'ils le frappent, ils me frapperont. C'est vrai, je ne supporte plus tous ces gens qui passent, faussement innocents et regardent comme si c'était un western. Serions-nous devenus si lâches ?

En rentrant chez moi, je m'examine dans le miroir. En fait, je suis un peu plus bronzée que lui, le « basané », mais voilà, moi c'est du fond de teint.

JANE HERVÉ.

"Le Canard Enchaîné"  
du 10 au 17 janvier 79

"Le Monde"  
21-22 janvier 1979

"Libération"  
12 janvier 1979

### Sonacotra: Bientôt 80 expulsions à Strasbourg

La première chambre du tribunal de Grande Instance de Strasbourg a donné raison jeudi à la direction de la SONACOTRA. Celle-ci en référés demandait l'expulsion de 80 résidents grévistes des loyers depuis des mois voire des années. Cette décision fait suite à d'autres jugements intervenus dans le même sens aussi bien à Strasbourg qu'à Colmar dans les 6 derniers mois. Onze grévistes avaient été poursuivis en juillet à Strasbourg, une vingtaine d'autres à Comar en décembre. Malgré la procédure de référés, le tribunal, saisi le 7 décembre a mis plus d'un mois pour rendre sa décision. Cela permet de douter du caractère « d'urgence » invoqué par la direction de la SONACOTRA. L'appel de ce jugement n'étant pas suspensif les expulsions pourront commencer avec l'aide de la force publique si nécessaire, un mois après la signification du jugement. Pour retarder cette échéance, il ne reste plus aux résidents SONACOTRA que la protection du règlement interdisant toute expulsion en période de froit soit jusqu'au 15 mars prochain.

M.A

# CINEMA

## «Bako l'autre rive»

de Jacques Champreux

*Paris-poubelle, la ville des Noirs...*

Film français, avec Sidiki Bakaba, Doura Mané, Cheik Doukouré, Guillaume Korrea, Martin Trévières et la participation de l'Office de radiodiffusion et de la télévision sénégalaise.

LES films américains antiracistes me donnent mauvaise conscience, mais ils ne parlent pas de « nos » Noirs. Ceux dont parle *Bako, l'autre rive*. Ceux que nous côtoyons, bousculons dans le train. Qui balaient, vendent des statuettes sur le pont du Trocadéro, vidant nos poubelles et fixent les rails du métro à 4 heures du mat'. *Bako* — film d'un Blanc et d'un Français, Jacques Champreux — est basé sur le récit véridique d'un des acteurs du film, Cheik Doukouré, dont le phare de vie fut la ville-lumière, Paris. Le personnage central de *Bako* (nom bambara pour dire Paris) est un Malien, Boubacar, qui conçoit la bonne idée mauvaise de venir travailler à Paris pour remédier à la sécheresse de sa famille et du Sahel. Mauvaise, mauvaise idée. Boubacar — comme des milliers d'autres Maliens, Ghanéens, Sénégalais, Ivoiriens (combien ?) — n'a ni papiers, ni passeport, ni billet d'avion. Pas d'argent, sauf la dot de son frère et la cotisation du village pour rejoindre la France. Le Mali (je ne savais

plus sa hauteur, j'ai vérifié sur la carte et appris), c'est l'Afrique occidentale, plein cœur, sans port de mer. En auto-stop, en car, en train de marchandises, à pied, Bamako-Paris, ça fait long. 3 000 km en plus d'un an, Boubacar traversera du Mali au Sénégal-Mauritanie - frontière du Sahara espagnol - Canaries - Espagne - Perpignan avant d'essayer de passer notre jolie frontière montagnaise et pyrénéenne. Quinze mois où un oncle le chasse, des dockers le volent, un logeur le gruge, les passeurs le sèment et un paysan français le jette dehors, malade, dans le brouillard d'une autoroute près d'Orly entre les poids lourds et son col de veste relevé. Ce n'est pas une route, c'est un golgotha. Il se terminera vers le XX<sup>e</sup>, devant les marches de l'éboueur, son frère.

Etant donné que *Bako* a été tourné sur les lieux mêmes du récit, sans tricherie aucune, à la fois d'une façon classique et efficace ; étant donné que les acteurs africains sont tous bons (spécialement Sidiki Bakaba et Cheik Doukouré, les deux « héros »), d'où vient que ce film me cause une si grande gêne ? J'ai l'impression que ma honte — et mon obligatoire émotion — n'est pas orientée politiquement mais romanesquement. Et que ma responsabilité reste en rade. Avec

les larmes. Le cinéma a ceci de troublant que, s'il traite d'un *loser* sentimentalement, il importe peu de savoir s'il est réel ou fictionnel. Or, pour *Bako*, cela m'importe. Manque-t-il des cartons explicatifs ? Des statistiques sobrement données sur le nombre des clandestins maliens, ghanéens ? Quelle différence de revenu entre celui qui meurt de soif à Babala et l'autre qui va crever de froid à Pantin ? Qui incite qui ? Paradoxalement, je suis satisfaite que le film ne soit pas un documentaire mais une très belle histoire tragique, mais je me plains. En pensant peut-être au modèle du genre, *O Salto*, de Christian de Chalonges (sur les « clandestins » portugais venant émigrer en France), dans lequel l'identification à un personnage était impossible. Dans *Bako*, elle l'est. Et c'est tant mieux parce que cela donne plus d'impact. Mal à l'aise dans nos pantalons d'angoisse et nos robes de conscience de gauche, nous ne sommes sans doute jamais contents. Mais *Bako, l'autre rive* est un prix Jean-Vigo très mérité. Et le film le plus clair, le plus authentique et le plus émouvant qu'on puisse voir sur la question.

Claire Clouzot

La Clef, Maxéville, Styx, Paramount-Montmartre.

Le Matin 15 janvier 1979

*Ce journal étant le-sôke...*

*si vous avez des idées...  
des articles...  
des...*

*et hégité pas !*



- Secteur "Auteuil"  
4, rue Corot  
75016 Paris  
( le lundi et jeudi)  
Resp : Jacqueline Testemale  
tél : 579.35.74
  
- Secteur "Joinville"  
Centre Jacques Prévert  
Bld du Mal Leclerc  
94340 Joinville  
( le mardi et vendredi )  
Resp : Agnès Coignard  
94, avenue Roger Salengro  
94500 Champigny
  
- Secteur "R.E.T.I.F."  
22-24, rue Claude Tillier  
75012 Paris  
( le lundi, merc., vendredi )  
Resp : Alain Mellet  
57, bld de Picpus  
75012 Paris
  
- Secteur "Bondy"  
16, avenue Suzanne Buisson  
93140 Bondy  
( le mardi, vendredi )  
Resp : Madame Ricciarelli  
tél : 847.51.16
  
- Secteur "Rosny"  
Foyer ODHLM  
54-62, rue des Gravières  
93110 Rosny  
( le mardi et jeudi )  
Resp : Pierre Brossier  
tél : 854.80.04
  
- Secteur "Pavillons sous Bois"  
8, allée Robillard  
93320 Pavillons sous Bois  
Resp : Madame Astruc  
tél : 848.61.88
  
- Secteur "Rungis"  
Cité Mobile Voie au Lard  
94150 Rungis  
Resp : Georges Vermadat  
tél : 686.85.66
  
- Secteur "Charonne"  
Foyer de Charonne  
60, rue de Charonne  
75011 Paris  
Resp : Amara Sy  
tél : 355.63.41

● ACCUEIL ET PROMOTION  
1, rue Affre  
75018 PARIS tél : 255.44.64

Rédaction et  
diffusion Interne  
....